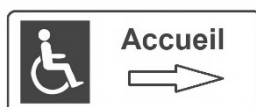


## Offices de tourisme accessibles



- La signalétique doit comporter un pictogramme + un mot / (1<sup>ère</sup> lettre en Majuscule et le reste du mot en minuscules). **Voir la fiche des normes de la signalétique.**



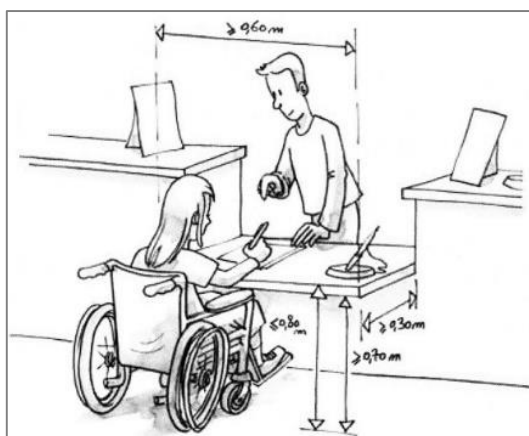
- **Pour tout ERP :** Le personnel doit être formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.



- Les guichets d'accueil doivent présenter les dimensions suivantes :

- Hauteur mini du guichet : 70 cm
- Hauteur maxi du guichet : 80 cm
- Profondeur mini : 30 cm
- Largeur mini : 60 cm

👉 Il est recommandé de proposer des profondeurs de confort supérieures : entre 45 cm et 50 cm au lieu de 30 cm.



- Le comptoir doit être libre d'utilisation (sans documents, présentoirs, plantes...)
- Si le comptoir d'accueil est situé à + de 5 mètres de l'entrée et n'est pas en face, il faut rajouter une bande de guidage (largeur mini de 10 cm et en relief)





- Une boucle magnétique doit être placée sur le comptoir d'accueil + pictogramme de l'oreille barrée avec le T doit être affiché dès l'entrée.



OU



ET



- L'éclairage au-dessus du guichet d'accueil devra être renforcé pour faciliter la lecture labiale.

## L'information :



- Les numéros d'appel d'urgence et les horaires d'ouverture simplifiés, en gros caractères doivent être affichés dès l'entrée. (*S'inspirer des modèles*)
- Si vous n'accueillez pas les chiens, il faut mettre la signalétique des chiens d'assistance.
- Un recensement de l'offre touristique locale adaptée est obligatoire :
  - L'identification et la connaissance de la Marque Tourisme & Handicap,
  - Des prestations marquées Tourisme et Handicap,
  - Des services publics **adaptés** (*poste, mairie, toilettes, les transports, commerces, itinéraires piétons sonorisés et places de stationnement adaptées...*) ainsi que
  - Les associations représentant les personnes en situation de handicap.



**Attention à l'utilisation du pictogramme Fauteuil sur vos supports.  
Celui-ci indique que le site est censé être entièrement accessible au handicap moteur  
alors que la loi exige l'accessibilité aux 4 handicaps.  
En tant que professionnels, vous êtes responsables de l'information transmise  
donc assurez-vous que le site soit bien accessible.**

Sur le site internet :



- Faire une rubrique « Accessibilité » avec toutes les informations utiles :
  - Indiquer tous vos aménagements et équipements par type de handicap
  - Préciser les coordonnées du référent Accessibilité avec Téléphone + mail direct.
  - Préciser les places de stationnement les plus proches avec la distance en mètres.
  - Indiquer la présence de sanitaires sur le site ou les sanitaires publics accessibles les plus proches avec la distance en mètres
  - Vous pouvez mettre tous vos documents adaptés en téléchargement : FALC, grands caractères, plan simplifié...
  - Mettre le support audio en téléchargement.

## Une fois labélisé :

- Le pictogramme de la Marque Tourisme et Handicap (*Attention : il s'agit bien d'une Marque et non plus d'un label*). Vous pouvez donner l'année d'obtention et dire que c'est valable 5 ans.
- Préciser les pictogrammes obtenus

## Voici quelques exemples de sites internet adaptés :

[www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com](http://www.quibervillesurmer-auffay-tourisme.com)

[www.terresdenacre.com](http://www.terresdenacre.com)

[www.estrancitedelamer.fr](http://www.estrancitedelamer.fr)

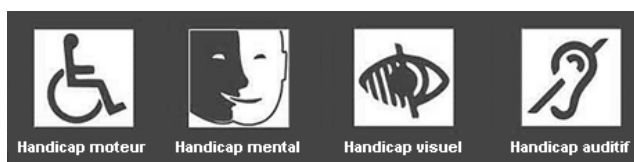
[www.centrepompidou.fr](http://www.centrepompidou.fr)



- Une documentation doit être disponible en en grands caractères (type Arial, taille minimum 16)
- L'information pérenne (descriptif historique, document générique...) doit être proposée en braille intégral.
- Outre la documentation adaptée, à consulter ou à emporter, l'information existe gratuitement en support audio (fichier mp3 ou autre format) téléchargeable sur le site internet ou sur place.



- Une documentation doit être disponible en version Facile A Lire et à Comprendre (Voir le guide du FALC)
- Tous ces documents doivent être mis à disposition sur le comptoir d'accueil et identifiés avec le pictogramme correspondant au support.



Si vous avez une tablette numérique ces documents peuvent être intégrés à la tablette.



- Le titre des présentoirs est associé à une image, pictogramme ou dessin.



↘ S'ils sont plastifiés, utiliser des feuilles mates pour ne pas avoir de reflets.



Chemins de randonnée



Musées

↘ Attention au support : Si votre support (mur) est clair : Vos titres de présentoirs devront être suffisamment contrastés. Sinon il faudra faire un encadré de couleur.



Fêtes et animations

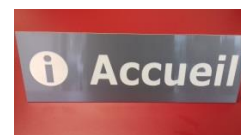
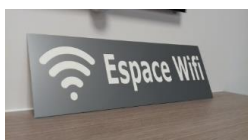


- La documentation devra être sur des présentoirs offrant différentes hauteurs entre 40 cm et 1,30 m
- La distance entre les présentoirs devra être d'au moins 90 cm

## Les différents espaces :



- Les indiquer avec une signalétique adaptée (1 pictogramme + 1 mot – 1<sup>ère</sup> lettre en majuscule et le reste en minuscules)



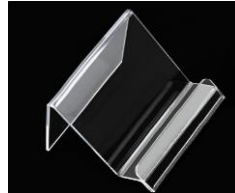
- Si certains accès sont réservés au personnel, les indiquer :



## L'espace boutique :



- Les prix doivent être indiqués en grands caractères et inclinés pour être visibles du public.
  - ↳ S'ils sont plastifiés, utiliser des feuilles mates pour ne pas avoir de reflets
  - ↳ Les prix peuvent être repris sur une affichette en grands caractères et placés à une hauteur comprise entre 90 cm et 1.30 m.



## Les zones d'assises :



- Une ou plusieurs zone(s) d'assises doit/doivent être mise(s) à disposition afin de permettre aux personnes en situation de handicap de se reposer.
  - Hauteur d'assise : entre 45 cm et 50 cm
  - Largeur d'assise mini : 50 cm

**Pour plus d'informations  
ou pour une visite conseil d'accessibilité (gratuite)**

Mme PINCHON Séverine  
[chn.severinefrancois@orange.fr](mailto:chn.severinefrancois@orange.fr)

06 43 01 05 43